

03/03/18

Volume XVI – Lettre 19

16 Adar 5778



LA LETTRE HEBDOMADAIRE DE DEBORAH

Publié par

פרחי שושנים פירק'ה חשכאנ'ה

Une réalisation de
Chema Yisrael Torah Network
et Ozar Hatorah

www.deborah-guitel.com

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A. Senior de Créteil

Hil'hoth Chabbath par le Rav David Ostroff,
sous le contrôle du Gaon Harav Moché Sternbuch, *chlita*

Des fruits à vendre sont-ils mouqtsé ?

Le *Choul'han Arou'h* ¹ nous enseigne qu'un aliment comestible, même s'il est destiné à être vendu peut être manipulé et consommé *Chabbath*. Le *Tossefoth Chabbath* ² explique que même s'ils sont destinés à la vente, le propriétaire ne s'interdit pas de les consommer, s'il le désire. Cela se base probablement sur le fait qu'un individu cherche toujours à manger à sa faim et garde donc toujours en tête la possibilité de consommer ces aliments. ³ Cette règle comporte quelques exceptions, par exemple le fruit qui est encore sur l'arbre à l'entrée de *Chabbath* et qui en tombe pendant *Chabbath* reste *mouqtsé*.

En conséquence, si votre stock de boisson gazeuse s'épuise pendant *Chabbath*, vous pouvez en emprunter à votre voisin commerçant et les lui payer après *Chabbath*. De même, si votre synagogue décide, un peu tardivement, d'organiser un *Kiddouch* après l'office, vous pouvez aller chercher biscuits, harengs et boissons chez un voisin commerçant ⁴ et les apporter à la *schoul*, à condition évidemment qu'un *érouv* (clôture physique entourant un quartier ou une ville qui définit un domaine privé à l'intérieur duquel il est permis de transporter un objet le *Chabbath*) le permette.

Les couverts jetables pris chez un voisin commerçant sont-ils mouqtsé ?

En général, un commerçant ne se sert pas de sa marchandise, car il sait qu'il lui sera difficile de vendre une assiette ou un verre déjà utilisé et cela rend sa marchandise *mouqtsé*. ⁵ Par contre, elle ne le serait pas, s'il avait l'habitude de s'en servir. En conséquence, la possibilité de prendre de la vaisselle jetable chez un commerçant juif voisin dépend de son attitude vis à vis de sa marchandise. Si les voisins ont l'habitude de venir se servir à toute heure, ce sera également possible *Chabbath*.

[1] *Siman* 310:2.

[2] Il ne s'agit pas du commentaire des *Tossefoth*, qui sont des *Richonim*, sur le traité *Chabbath*, mais d'un *A'haron* (commentateur ayant vécu il y a environ 200 ans). Il est souvent cité par le *Michna Beroura* et par d'autres *poskim*

[3] Voir *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 20, note de bas de page 63 qui cite le *Ohr saméa'h* selon lequel un individu donne tout ce qu'il faut pour de la nourriture et garde toujours la nourriture à l'esprit.

[4] Nous parlons évidemment de cas où il n'y a ni paiement, ni écriture d'aucune sorte le *Chabbath*.

[5] *Rama* dans *siman* 308:1. Voir aussi le *Choul'han Arou'h Harav* 308:3 & *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 20-21

Un mot sur la *Paracha*, par le Rav Ozer Alport **כי תשא**

(XXXI: 16-17)	<p>וְשָׁמְרוּ בְנֵי יִשְׂרָאֵל אֶת הַשַּׁבָּת לַעֲשׂוֹת אֶת הַשַּׁבָּת לְדֹרֹתֵם בְּרִית עוֹלָם בֵּינִי וּבֵין בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אֹתוֹ הוּא לְעֹלָם: כִּי שֵׁשֶׁת יָמִים עָשָׂה יְהוָה אֶת הַשָּׁמַיִם וְאֶת הָאָרֶץ וּבַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי שָׁבַת וַיָּנַח.</p>	<p>Les enfants d'Israël seront donc fidèles au <i>chabbath</i>, en l'observant dans toutes leurs générations comme un pacte immuable. Entre moi et les enfants d'Israël c'est un symbole perpétuel, attestant qu'en six jours, l'Éternel a fait les cieux et la terre, et que, le septième jour, il a mis fin à l'œuvre et s'est reposé.</p>
---------------	--	---

Le Gaon de Vilna se demande pourquoi la *Torah* écrit d'abord le mot **עוֹלָם** (*pour toujours*) avec la lettre "ו" et au verset suivant l'écrit sans la lettre "ו".

Dans le traité *Chabbath* (69b), la *Guemara* rapporte un différend intéressant concernant la loi régissant une personne égarée dans le désert et qui ayant perdu le compte des jours, ne sait pas quand observer *Chabbath*. Selon 'Hiya, le fils de Rav, cette personne devrait observer le jour suivant comme *Chabbath* et compter six jours supplémentaires avant d'observer à nouveau le *Chabbath*. Rav Houna soutient qu'il devrait d'abord compter six jours et seulement ensuite observer le premier *Chabbath*.

La *Guemara* explique que 'Hiya, le fils de Rav, tire son opinion du premier homme, Adam, qui fut créé un vendredi et pour lui, *Chabbath* était le lendemain, suivi des six jours de la semaine, avant de retrouver *Chabbath*. Rav Houna, pour sa part, se concentre sur la création de l'univers, qui fut suivie de six jours de semaine, avant de célébrer le premier *Chabbath*. La loi est fixée d'après l'opinion de Rav Houna.

Le Gaon de Vilna suggère que l'anomalie orthographique évoquée plus haut est la véritable source de cette loi. La deuxième occurrence du mot **עֹלָם** (*pour toujours*) privée de la lettre "ו", peut également signifier "caché" (**נעלם**). La *Torah* prescrit qu'une personne à qui *Chabbath* est "caché", comme par exemple s'il est égaré dans le désert et a perdu le compte des jours de la semaine, devrait suivre l'ordre de la création du monde selon l'opinion de Rav Houna, pour qui les six premiers jours profanes furent suivis du premier *Chabbath*.

Tout amour qui dépend d'une chose, cesse quand cette chose disparaît. Tout amour qui ne dépend de rien ne cessera jamais. Quel amour dépend d'une chose ? C'est l'amour d'Amnon et de Tamar. Et quel amour ne dépend de rien ? C'est l'amour de David et Jonathan.

Comme toujours, les mots des Sages sont clairs et limpides et pourtant ils mettent en lumière ce que nous ne voyons pas (ou refusons de voir) dans nos expériences de vie.

Un amour qui dépend d'un facteur externe ne durera pas. Le *Tana'h* (Samuel II 13) rapporte que Amnon, fils du roi David, « s'éprit » de sa séduisante demi-sœur Tamar. Son ami Yonadav, sage mais rusé, lui conseilla de simuler une maladie afin que Tamar le secoure en privé, ce qui lui permettrait d'abuser d'elle. Après que le péché eut été commis, l'Écriture indique qu'Amnon détesta Tamar plus qu'il ne l'avait aimée (verset 15), illustrant ainsi précisément la thèse de notre *michna*.

A la suite de cette tragédie dans la famille royale, le *Talmud* (*Sanhedrin* 21b) rapporte que la cour du roi David décréta qu'un homme ne devait pas s'isoler avec une femme non mariée, alors que l'Écriture limite cette interdiction à une femme mariée. (Deux ans plus tard, Absalon, frère de Tamar, qui n'était lui-même pas un saint, se vengea en faisant assassiner Amnon.)

Notre *michna* a choisi Amnon et Tamar comme un exemple du principe énoncé. L'amour d'Amnon pour Tamar n'était pas seulement dépendant; il n'existait tout simplement pas. L'objet de l'amour d'Amnon n'était pas Tamar; mais Amnon lui-même qui ne voulait que satisfaire ses propres pulsions. Et, comme le fait remarquer le commentateur *Rabbénou* Yona, une fois que son désir fut satisfait, son attirance se transforma instantanément en haine et en dégoût, révélant le néant qu'elle avait toujours été.

L'amour basé sur des facteurs externes, tels la convoitise, l'argent ou le prestige, est finalement plus égoïste que désintéressé. J'aime cette personne parce que je sens que je vais obtenir quelque chose d'elle. Ce n'est pas l'amour au sens juif, mais l'intérêt personnel et lorsque l'intérêt personnel s'estompe, l'amour se révèle comme l'acte égoïste vide qu'il était.

Comme exemple de véritable amour, notre *michna* nous renvoie à la génération précédente, au lien entre le jeune David et Jonathan, fils du roi Saul. Le *Tana'h* (Samuel I 18-20) présente le lien profond, fait d'amour et d'amitié entre ces deux hommes. Le roi Saul, bien que juste, déprima et vit l'existence de David comme une menace pour sa royauté et sa dynastie. Jonathan risqua sa propre vie pour sauver David, même si la royauté éventuelle de David signifiait que lui-même ne régnerait jamais.

Comme l'explique *Rabbénou* Yona, Jonathan manifestait un amour vrai et désintéressé à David, se souciant davantage de David que de lui-même. Le lien d'amitié que ces deux jeunes gens avaient l'un pour l'autre dépassait largement le lien physique du désir qu'un homme pouvait avoir pour une femme. David fit également plus tard l'éloge de Jonathan: "*Ton affection m'était plus merveilleuse que l'amour des femmes*" (Samuel II 1:26).

à suivre

**A la mémoire de Chlomo ben David ACOCA (2 Adar II 5774)
& de Moché Ménaché ben Reina Ra'heil ATLANI (12 Adar 5775)**

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 09.54.46.12.76

E-mail: deborah-guitel@sfr.fr Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l'**honneur** d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniza**